



FICHE DE NUMEROTATION N° 592145-192523

Autorite Contractante:

REGION DE KOULIKORO

MARCHE N° 0815/M-2025
DIRECTION REG. DES MARCHES PUBLICS KKORO

MODE DE PASSATION: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: L'ACHAT DES TABLES BANCS BUREAU MAITRE ET CHAISE MAITRE DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KOULIKORO EN LOT UNIQUE

TITULAIRE(S):

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA FANE NIF: 021001034M

MONTANT DU MARCHE: 10 867 007 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION: 60

FINANCEMENT: BN

Section : 902

Chapitre	Nature
22320000527006021000	606903

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-04-08 12:19:47.0

RÉGION DE KOULIKORO

DIRECTION RÉGIONALE DU BUDGET

RÉPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

CONTRAT N°

Passé par DRPR N°2025-10-DRB-Kkoro conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

APPROUVE-LE :

NOTIFIE-LE :

OBJET : ACHAT DES TABLES BANCS BUREAU MAITRES ET CHAISES MAITRES DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KOULIKORO EN LOT UNIQUE.

TITULAIRE : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN), NIF : 021001034 M,
Tel : 76-11-49-99/60-36-38-67 Koulikoro

MONTANT DU MARCHÉ : 10 867 007 FCFA TTC

DÉLAI D'EXÉCUTION : soixante (60) jours

FINANCEMENT : Budget d'Etat (100 %), Exercice 2025

CF: 902

Programme : 2.041

Chapitre : 22-3-2000-0527-006-021000

Nature : 60-6-9-03

PRM : ABDOUL AZIZ TOURE, Directeur Régional du Budget

ENREGISTRE AU SERVICE DES IMPOTS

Koulikoro, le _____

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix (DRPR) N° 2025/10/DRB-KKoro février 2025 intervenue entre la Direction Régionale du Budget de Koulikoro (ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante ») d'une part et CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN), NIF : 021001034 M, Tel : 76-11-49-99/60-36-38-67 KOULIKRO (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part :

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire l'achat des tables bancs, bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à dix millions huit cent soixante-sept mille sept (10 867 007) FCFA TTC (ci-après désigné comme le « Le montant du contrat »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) L'acte d'engagement ;
- (b) Les spécifications techniques
- (c) Le bordereau des prix unitaires ;
- (d) Le devis estimatif ou pro-forma ;
- (e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE SEPT (10 867 007) FCFA, (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est de **soixante (60) jours** à compter de sa date de notification au prestataire.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : Les prix du présent contrat sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution des prestations.

Les prix sont fermes et non révisables. La totalité du montant du contrat est payable en francs CFA.

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte N° **ML 043 11440 44000300064-48** BIC : **BNADMLBAXXX** ouvert au nom de **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN)** à la **BNDA**, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION (Sans Objet)

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de [Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible].

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un an suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13 : SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à l'achat des tables bancs, bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique, conclu entre la Direction Régionale du Budget et L' CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN), NIF : 021001034 M, Tel : 76-11-49-99/60-36-38-67 Koulikoro, passé après Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte, suivant Arrête N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public pour un montant de dix millions huit cent soixante-sept mille sept (10 867 007) FCFA, (TTC), financé par le Budget National à hauteur de 100% pour un délai d'exécution de soixante (60) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par LE FOURNISSEUR	Conclu par L'Autorité contractante compétente
Koulikoro, le _____	Koulikoro, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier	Approuvé par L'Autorité d'Approbation
Koulikoro, le _____	Koulikoro, le _____

f) Cahier des Clauses administratives générales

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

ACTE D'ENGAGEMENT

A : Monsieur le Directeur Régional du Budget de Koulikoro

Je soussigné Mr **Moussa FANE**,

Agissant au nom et pour le compte **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN)**,

Numéro d'identification Fiscale (NIF) : **021001034 M.**

Faisant élection de domicile à KOULIKORO.

Après avoir examiné toutes les clauses du Marché, et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de **l'achat des tables bancs, bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique.**

Je me soumets et m'engage à exécuter le marché conformément à ses clauses pour la somme ferme et non révisable de : dix millions huit cent soixante-sept mille sept **10 867 007 F CFA TTC**.

Je m'engage à commencer et terminer les travaux énumérés dans le marché dans un délai de **soixante (60)** jours à compter de la date de réception de la notification de l'approbation du marché.

Je m'engage en outre, pendant un délai de garantie de 30 jours à lever et à procéder aux réparations des malfaçons éventuelles.

Je garantis l'Administration contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent marché feront l'objet de virements au compte bancaire n° **ML 043 11440 440003000064-48 BIC :**

BNADMLBAXXX ouvert au nom **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN) BNDA**

Fait à Koulikoro, le / /2025

SIGNATURE ET CACHET DU TITULAIRE

I- LETTRE DE SOUMISSION

Demande de Renseignements et de Prix N° :DRPRN° 2025/10/DRB-KKORO RELATIF A L'ACHAT DES TABLES BANCS BUREAU MAITRES ET CHAISES MAITRES DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KOULIKORO EN LOT UNIQUE.

A : (*Indiquer le nom et l'adresse de l'Autorité contractante*)

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e) **Moussa FANE**

Agissant au nom et pour le compte de **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN)**,

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° MA Kkoro 2017 B07-05

Numéro d'identification fiscale (NIF) : : **021001034 M.**

Faisant élection de domicile à : Koulikoro

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter *Achat des tables banc bureau maîtres et chaises maîtres au profit de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique* conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de : dix millions huit cent soixante-sept mille sept (**10 867 007**) ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les travaux selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *quarante-cinq* 45 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à Koulikoro le / / 2025

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: **Moussa FANE**

RÉGION DE KOULIKORO

DIRECTION RÉGIONALE DU BUDGET

RÉPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

RAPPORT D'EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PRIX EN REONSE A
LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITON
RESTREINTE : DRPR N° 2025-10-DRB-KKORO FEVRIER 2025 RELATIF A
L'ACHAT DES TABLES BANCS BUREAU MAITRES ET CHAISES MAITRES
DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KOULIKORO EN LOT UNIQUE.

FINANCEMENT : Budget d'Etat, Exercice 2025

IMPUTATION BUDGETAIRE :

CF: 902

Programme : 2.041

Chapitre : 22-3-2000-0527-006-021000

Nature : 60-6-9-03

Objet : Evaluation des offres en réponse à la Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte (DRPR) N° 2025-10-DRB-Kkoro février 2025 relative à l'achat des Tables Bancs bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique.

Référence du Marché : Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte : (DRPR) N° 2025-10-DRB-Kkoro février 2025.

Date et le numéro de la lettre d'invitation : N°SN du 03 /03/ 2025.

Date limite et lieu de dépôt des offres : le mardi, 18 mars 2025 à 10 heures au secrétariat de la Direction Régionale du Budget ;

Date et lieu d'ouverture des offres : le mardi 18 mars 2025 à 10 heures dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Budget.

Nombre de plis reçus : Cinq (05) plis reçus pour l'achat des tables bancs bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique

- 1 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN) Nif: 021001034 M Tel : 76-11-49-99/60-36-38-67 Koulikoro,
- 2 EBT ABOUBACAR TRAORE. AGRÉMENTE N° 2018-497 BTP/API-MALI-GU COMMERCE GÉNÉRAL MATÉRIEL ET CONSOMMABLES INFORMATIQUE MATÉRIEL DE BUREAU ET CONSOMMABLES ET QUINCAILLERIE ET PRESTATION DE SERVICES RC MA KKORO 2017.A.01.03 NIF : 021000959 M TEL : 72-08-07-25
- 3 3 ENTREPRISE NIMA DISTRIBUTION SARL Commerce Général et Divers Nara Nif : 027000588 K RCCM MA.NRA 2017.B007 Tel : 79-42-00-31
- 4 4 CHEICK HAMALA TRAORE Commerce General et Divers Nara RCC MA 2015 A27 Nif : 027000029 C Tel : 79-15-90-22,
- 5 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DJELIKA COULIBALY EN MEUISERIE BOIS A FANA NIF : 023000417 N RCC : MA.NA.2015. A.27 MENUISERIE BOIS À FANA COUR A TEL : 79-15-90-22

Membres de la commission d'analyse et d'évaluation :

Messieurs :

- Mahamadou TOGOLA, Chef Division Comptabilité Matières, Président ;
- Tiemoko DIAKITE, Contrôleur du Trésor, Rapporteur ;
- Hadiara MOROU Comptable Matières AE Kkoro ;
- Mariam SOGODOGO Régisseur AE Kkoro
- Thérèse DIARRA DRMP-DSP, Observateur Absent.

Déroulement : L'ouverture des plis a eu lieu **le mardi, 18 mars 2025 à 10 heures** dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Budget. Cette ouverture a donné les résultats ci-après :

- 1 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN) Nif : 021001034 M Tel : 76-11-49-99/60-36-38-67 Koulikoro, Montant 10 867 007 F CFA TTC pour un délai de soixante (60) jours
- 2 EBT ABOUBACAR TRAORE. AGRÉMENTE N° 2018-497 BTP/API-MALI-GU COMMERCE GÉNÉRAL MATÉRIEL ET CONSOMMABLES INFORMATIQUE MATÉRIEL DE BUREAU ET CONSOMMABLES ET QUINCAILLERIE ET PRESTATION DE SERVICES RC MA KKORO 2017.A.01.03 NIF : 021000959 M TEL : 72-08-07-25 Montant 15 164 180 F CFA TTC pour un délai de soixante (60) jours
- 3 ENTREPRISE NIMA DISTRIBUTION SARL Commerce Général et Divers Nara Nif : 027000588 K RCCM MA.NRA 2017.B007 Tel : 79-42-00-31 Montant 13 082 660 F CFA TTC pour un délai de soixante (60) jours
- 4 CHEICK HAMALA TRAORE Commerce General et Divers Nara RCC MA 2015 A27 Nif : 027000029 C Tel : 79-15-90-22, Montant 13 057 880 F CFA TTC pour un délai de soixante (60) jours
- 5 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DJELIKA COULIBALY EN MEUISERIE BOIS A FANA NIF : 023000417 N RCC : MA.NA.2015. A.27 MENUISERIE BOIS À FANA COUR A TEL : 79-15-90-22. Montant 12 905 660 TTC pour un délai de soixante (60) jours,

VERIFICATION DES OFFRES

TABLEAU N°1 : VERIFICATION DE LA FOURNITURE ET DE LA CONFORMITE DES PIÈCES DEMANDEES :

N° Ordre	Désignation des pièces	Soumissionnaires				
		Pli n°1 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA (CFPN)	Pli n°2 EBT ABOUBACAR TRAORE	Pli n°3 Entreprise NIMA DISTRIBUTION SARL	Pli n°4 CHEICK HAMALA TRAORE	Pli n°5 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DJELIKA COULIBALY
1	Soumission ou engagement (datée et signée)	FC	FC	FC	FC	FC
2	Registre du commerce, certifié conforme à l'original	FC	NF	FNC	FNC	NF
3	Carte d'Identification fiscale, certifiée conforme à l'original	FC	FNC	FNC	FNC	FNC
4	Quitus fiscal certifié conforme à l'original,	FC	FNC	FNC	FNC	FNC
5	Attestation de versement TVA certifiée conforme à l'original	FC	NF	FNC	FNC	FNC
6	Expérience : avoir exécuté au cours des Trois (03) dernières années (2022 et 2023 ;2024) au moins deux (02) marchés similaires	FC	NF	NF	FNC	NF

FC : Fourni conforme ;

FNC : Fourni Non Conforme ;

NF : Non Fourni ;

SO : Sans objet.

CORRECTION DES ERREURS EVENTUELLES :

Après vérification des offres, aucune erreur ou omission n'a été constatée.

TABLEAU N°2 : RECAPITULATIF ET DE COMPARAISON DES OFFRES

DRPR N°2025-10-DRB-Kkoro février 2025 relative à l'achat des tables bancs bureau maîtres et chaises maître de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique.

Date de remise des plis : le mardi, **18 mars 2025**. Date d'ouverture des plis : le mardi, **18 mars 2025**. Lieu d'ouverture : **Salle de réunion de la Direction Régionale du Budget**.

N°	Noms soumissionnaire	Montant lu publiquement	Erreur	Montant corrigé TTC/HTT	Observations
1	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA	10 867 007 F CFA		10 867 007 F CFA	1 ^{er}
2	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DJELIKA COULIBALY	12 905 660 F CFA		12 905 660 F CFA	2 ^{ème}
3	CHEICK HAMALA TRAORE	13 057 880 F CFA		13 057 880 F CFA	3 ^{ème}
4	Entreprise NIMA DISTRIBUTION SARL	13 082 660 F CFA		13 082 660 F CFA	4 ^{ème}
5	EBT ABOUBACAR TRAORE	15 164 180 FCFA		15 164 180 FCFA	5 ^{ème}

Observations :

A l'issue de l'évaluation, le classement est le suivant :

- 1^{er} : Pli n°1, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA;
- 2^{ème} : Pli n° 5, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DJELIKA COULIBALY;
- 3^{ème} : Pli n° 4, CHEICK HAMALA TRAORE
- 4^{ème} : Pli n° 3, Entreprise NIMA DISTRIBUTION SARL
- 5^{ème} : Pli n° 2. EBT ABOUBACAR TRAORE

Conclusion :

A l'issue de l'évaluation et du classement des offres consécutives à la Demande de Renseignements et de Prix à compétition **Restreinte (DRPR)** N° 2025-10- DRB-Kkoro février 2025 relative à l'achat des tables bancs bureau maîtres et chaises maîtres de l'Académie d'Enseignement de Koulikoro en lot unique, la commission propose **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOUMOUBA** Nif : 021001034 M comme attributaire provisoire du contrat, pour un montant de : **dix millions huit cent soixante-sept mille sept (10 867 007) FCFA TTC** pour un délai d'exécution **de soixante (60) jours** à compter de la date de notification du contrat.

Koulikoro, le 18 mars 2025

LE RAPPORTEUR

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

Tiemoko DIAKITE

Contrôleur du Trésor

Mahamadou TOGOLA

Contrôleur des finances

Prénoms, Noms et signatures des autres membres de la commission :

Hadiara MOROU

Comptable Matières AE Kkoro

Mariam SOGODOGO

Régisseur AE Kkoro